**Procédure d’inscription**

**Procédure pratique pour s’inscrire**

1. **Remplir** les informations au début du contrat
2. **Signer** le contrat de formation, incluant le règlement intérieur.

**Inscription par courrier :**

🡺 Etape 1 : joindre un chèque d’inscription de 140€ à l’ordre de Bruno Etchegoyhen

🡺 Etape 2 : envoyer le tout à Bruno Etchegoyhen - Art et Pratique du reiki

2 rue Eugène Janneton 78140 Vélizy

**Inscription depuis chez vous par mail et virement :**

🡺 Etape 1 : effectuer un virement de 140€

BIC : PSSTFRPPSCE / IBAN : FR48 2004 1010 1245 5217 8K03 339

Message ou texte : nom + « Reiki du chaman 2024 »

🡺Etape 2 : envoyer par mail le dossier rempli et signé (scan, pdf, jpeg, docx, …)

**Paiement de la formation**

Le prix de l’action de formation est fixé à 540 € \* TVA non applicable, art. 293B du CGI

L’acompte d’inscription est de 140€

Le solde est de 400€ à régler au premier jour de la formation.

Un chèque ou plusieurs chèques couvrant pour l’intégralité du solde sont remis dès le début de la formation.

Ainsi, selon les cas le paiement du solde se fera d’une des 3 manières suivantes :

- Si vous réglez par chèque vous remettez lors du 1er module 2 chèques de 200€, dont 1 encaissé immédiatement, et 1 encaissé juste avant le 2e module.

- Si vous payez en virement, vous virez 200€ au plus tard 5 jours avant le 1er module, et vous remettez lors du 1er module 1 chèque de 200€. Il vous sera restitué contre un virement de 200€ effectué au plus tard 5 jours avant le 2e module.

- Si vous payez en espèces, vous remettez 200€ en espèces, et 1 chèque de 200€ lors du premier module. Le 2e chèque vous sera restitué contre le paiement en espèces de 200€ lors du 2e module.

**Pour nous contacter :**

Contactez bruno Etchegoyhen au 06.07.32.73.75 ou par mail à [b.etche@yahoo.fr](mailto:b.etche@yahoo.fr)

Plus d'informations sur le site : <https://ap-reiki.fr/spiritualite/munay-ki/>

Contrat de formation

**Identité et coordonnées :**

Nom : Prénom :

Adresse (rue, code postal, ville) :

Tel / Portable : Email :

Né(e) le  : Profession :

**Fiche de renseignement - besoin de formation et parcours :**

**Niveau de pratique du reiki, degrés déjà effectués :**

Date d’obtention du Reiki 1er degré :

Date d’obtention du Reiki 2e degré :

**Autre parcours ouvrant droit à la formation, décrivez votre parcours :**



**Dates de formation :** 5 et 6 juillet 2024, **puis** 29, 30, 31 août 2024

**Quelles sont les raisons qui vous poussent à faire cette formation (plusieurs réponses possibles) :**

1. Pour vous-même, pour vous occuper de vous et de vos proches.
2. En complément à d’autres techniques de bien-être et de développement personnel.
3. En complément sur ou éventuel de votre activité professionnelle (secteur différent)
4. Vous désirez vous reconvertir dans les métiers du bien-être et du développement personnel.
5. Autre à préciser :

**Expériences professionnelles ou personnelles en lien avec la formation demandée :**

**Adaptation du parcours et projet professionnel ou personnel, attentes :**

**Règlement intérieur :**

Obligation légale de communiquer le règlement intérieur avant inscription à la formation.

**Article 1 :**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s’applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

**Article 2 : Discipline :**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D’introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l’organisme ;

- De se présenter aux formations en état d’ébriété ;

- De modifier les réglages des paramètres de l’ordinateur ;

- de manger dans les salles de cours ;

- d’utiliser leurs téléphones portables durant les sessions.

**Article 3 : Sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l’organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l’objet de l’une ou l’autre des sanctions ci-après par ordre croissant d’importance : Avertissement écrit par le Directeur de l’organisme de formation, Blâme, Exclusion définitive de la formation

**Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l’organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l’intéressé contre décharge en lui indiquant l’objet de la convocation, la date, l’heure et le lieu de l’entretien, sauf si la sanction envisagée n’a pas d’incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l’entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l’organisme de formation. La convocation mentionnée à l’article précédent fait état de cette faculté. Lors de l’entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu’une mesure conservatoire d’exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l’organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l’agissement fautif à l’origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n’ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu’il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s’expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de 15 jours après l’entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l’objet d’une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d’une lettre remise contre décharge. L’organisme de formation informe concomitamment l’employeur, et éventuellement l’organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

**Article 5 : Représentation des stagiaires**

Lorsqu’un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l’élection d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L’organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d’impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l’organisme de formation dresse un PV de carence qu’il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu’ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l’organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d’hygiène et de sécurité et à l’application du règlement intérieur.

**Article 6 : Hygiène et sécurité**

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l’organisme, lorsqu’elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l’entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles **de l’entreprise**.

**Article 7**

Un exemplaire du présent règlement est remis au stagiaire avant toute inscription définitive dans le cadre de ce contrat de formation professionnelle.

Il est également tenu à disposition de chaque stagiaire à tout moment sur simple demande du stagiaire.

**Détail du contrat de formation**

**Entre les soussignés :**

L’organisme de formation Art et pratique du Reiki, n° Siret 42920874700015, ayant une déclaration d’activité enregistrée sous le n° : 11788047978 auprès du Préfet de la région Ile de France, et le cocontractant désigné comme « le stagiaire », et identifié au paragraphe « Identité et coordonnées » est conclu un contrat de formation, ou formation professionnelle en application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail** pour un stage.

**Article I Objet :** En exécution du présent contrat, l’organisme de formation s’engage à organiser l’action de formation intitulée « techniques Energétiques Avancées : Le reiki du chaman, du reiki aux Munay Ki » aux dates précisées ci-avant au paragraphe « dates de formation ».

**Article II Nature et caractéristique des actions de formation :**

L’action de formation entre dans la catégorie des actions de d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. prévue par l’article L. 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif l’acquisition des techniques méditatives et d’activation de conscience sur la base des Munay Ki et du Reiki. Sa durée est fixée à 5 jours,

Programme de la formation :

-Préparation individuelle par un document de travail contenant une présentation et des exercices énergétiques à pratiquer sur l’accès au corps énergétique, la respiration Terre et Ciel, la méditation du feu.

-Rite n° 1, 2. Initiation et méditation, voyage de la conscience. Exposé sur le thème l’Esprit Unique et activation de conscience. Ouvrir sa conscience. Canalisation et état de conscience. Les 3 centres de perception : ventre, cœur, tête.

-Rite n° 3, 4. Initiation et méditation, voyage de la conscience. Le point d’assemblage de la perception. *Exercice perception* : Se fondre dans son corps d’énergie. Percevoir avec le corps d’énergie. *Exercice perception* : Percevoir avec son corps d’énergie. Activation de conscience et méditation (type Gassho). *Exercice perception* : La pyramide de la conscience

-Rite n° 5, 6. Initiation et méditation, voyage de la conscience. Les principes du travail énergétique combinant Munay Ki, Reiki et activation de conscience : derniers développement en neurologie et enseignement des traditions ancestrales (shintoïsme, bouddhisme, amérindiens). Les 4 faces du cycle de travail énergétique combinant Reiki et activation de conscience. Pratique du travail énergétique combinant Reiki et activation de conscience.

-Rite n° 7, 8. Initiation et méditation, voyage de la conscience. Travail énergétique personnel en auto traitement de compassion pour son ombre. Travail personnel de "recablage" de lumière.  
-Rite n° 9. Initiation et méditation, voyage de la conscience. La porte de l’esprit, le 9e chakra. Harmonie et le monde de l’énergie. Méditation et harmonie. Réconciliation et Quête de vision : Séance d’auto traitement énergétique et marche silencieuse et méditative dans la spirale de la vie. Révision des 9 protocoles de transmission énergétique.

- S’organiser pour transmettre les initialisations

Sanction remise au stagiaire à l’issue de la formation : attestation de formation aux Munay Ki.

**Article III Niveau de connaissances préalables souhaité :** une expérience du Reiki ou autre parcours est préférable pour cette formation.

**Article IV Organisation de l’action de formation**

L’action de formation aura lieu à Buc, pour un effectif de 2 à 20 stagiaires aux dates précisées au paragraphe ci-avant « dates de formation ». Le stagiaire doit assister à l’intégralité des 5 jours pour un seul groupe

5 et 6 juillet 2024, **puis** 29, 30, 31 août 2024

A réception de votre réservation, contrat et règlement, une confirmation vous est envoyée dans les 10 jours. Puis 7 jours avant le stage une convocation vous est envoyée précisant toutes les modalités pratiques nécessaires.

- Moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivants : Exposés. Mise en pratique, révisions avec contrôle continu, et support de stage.

- Diplômes, titres de la personne chargée de la formation : Bruno Etchegoyhen, enseignant en Reiki Usui, a suivi la formation des munay ki et l’entrainement pour les transmettre.

**Article V Délai de rétractation**

Rétractation : A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 14 jours** pour se rétracter, il en informe l’organisme de formation par mail ou par lettre dont il garde une copie. Dans ce cas, aucune somme n’est exigée du stagiaire.

Ensuite la totalité des sommes versées resteront acquises à l’organisme à titre d’indemnité forfaitaire (sauf cas de force majeure).

**Article VI Dispositions financières**

Le prix de l’action de formation est fixé à 540 € \* TVA non applicable, art. 293B du CGI. Le stagiaire s’engage à payer la prestation selon les modalités de paiement ci-dessous.

A l’inscription : le stagiaire effectue un premier versement d’un montant de 140€.

- Par courrier : joindre un chèque d’inscription au contrat

- Electronique : effectuer un virement sur le compte suivant   :

IBAN : FR48 2004 1010 1245 5217 8K03 339

BIC : PSSTFRPPSCE

Texte : votre nom + « reiki chaman 2024 »

Le solde : la totalité du stage est due à partir de votre participation au premier module. Le solde est de 400€ à régler en deux parties :

- 200€ encaissé au moment de la 1er partie de la formation à régler par chèque, espèces ou virement. S’il est réglé par virement, celui-ci doit être effectué par le client au plus tard 5 jours avant le début du 1er module

- 200€ encaissé au moment de la seconde partie de la formation par un chèque remis lors de la 1er session. Ce chèque sera soit encaissé juste avant la 2e partie ou restitué contre paiement en espèces ou par virement.

Les chèques sont à libeller à l’ordre de Bruno Etchegoyhen, les virements sont à faire sur le compte suivant :

BIC : PSSTFRPPSCE IBAN : FR48 2004 1010 1245 5217 8K03 339 Texte : votre nom + « reiki chaman 2024 »

**Le stagiaire est informé que son adresse ne figurera pas sur la facture sauf demande expresse de sa part.**

**Article VII Interruption du stage**

**Du fait de l’organisme :** Remboursement immédiat en cas d’annulation du stage. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l’organisme de formation, le présent contrat est soit suspendu si l’organisme de formation propose une session de remplacement, sinon résilié avec le paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.

**Du fait du stagiaire** : En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l’abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, celui-ci en informe l’organisme par courrier ou mail, et le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- si l’interruption se fait lors du 1er module, non encaissement des 200€ du second module.

- si l’interruption se fait entre le 1er module et le second module, remboursement de 80€ sur le solde de 200€.

- si l’interruption se fait lors du 2e module, aucun remboursement.

**En cas de force majeure** le stagiaire devra informer par lettre ou mail, à l’exclusion des sms, l’organisme de formation dans les plus brefs délais dès la survenance de l’événement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées.

Dans ce cas dûment reconnu, le stagiaire pourra soit reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire, ou bien mettre fin au contrat.

Dans ce cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis du nombre de journées entières de formation suivies, de leur valeur prévue au présent contrat (Article L. 6353-7 CT)

**Article VIII Cas de différend** :

Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés à l’amiable, le tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la formation fourni en même temps que le présent contrat, et m’engage à le respecte sans réserve. Par ma signature, l’apposition de mon nom et prénom suivie de la mention « lu et approuvé », je marque mon engagement à participer à la formation. Fait à le / /

****Pour le stagiaire Pour l’organisme de formation

signature, nom et prénom Bruno Etchegoyhen, Directeur

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **AP-Reiki** pour la **gestion de notre clientèle ; stage effectués, et stages pouvant intéresser chaque client ou prospect**

Elles sont conservées pendant **3 ans** et sont destinées**la Gestion de l'envoi de mails informatifs sur les évènements à venir aux clients et prospects, gestion des critères de sélection en fonction de l’intérêt ou non de la personne pour l'évènement.**

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Bruno Etchegoyhen : 06 07 32 73 75 ou b.etche@yahoo.fr**

**Le Reiki du Chaman**

**Formation énergétique qui allie les traditions du Reiki et des Munay Ki**



Formation en juillet et août 2024.

Les Munay Ki sont des transmissions énergétiques de personne à personne qui nous viennent du peuple Q’eros qui vit dans les montagnes au-dessus de Cusco au Pérou. De par leur isolement ils ont gardé la mémoire que nous sommes par essence des énergies de lumière et d’amour (Munay Ki). Ces transmissions sont structures en 9 rites.

Dans ce stage nous vous proposons de vous emmener sur un pont qui se situe à la croisée des mondes, celui du Reiki et des paysages Zen japonais remplient d’harmonie et de silence, et de l’autre les hautes montagnes des Andes, douces et ondulantes, illuminées de la lumière des étoiles.

Nous vous proposons d’aller sur ce pont … au centre de vous-même. Dans ce voyage vous vous appuierez sur les traditions énergétiques shintoïstes et bouddhistes de l’Asie et celles amérindiennes de l’Amérique centrale et du Sud.

Vous vous souviendrez que vous êtes une conscience, une énergie, une lumière. Ce stage est une plongée dans la vision du monde des amérindiens et des shintoïstes, pour qui tout ce qui existe est vivant et conscient à sa manière. Vous y explorerez la pensée et la philosophie amérindienne et shintoïste ainsi que les pratiques énergétiques qui y sont associées. Tout au long du stage nous ferons des ponts avec le Reiki et la pensée shintoïste, bouddhiste qui sont des visions du monde sœurs de la vision amérindienne.

Hiroshi Doi, maître japonais, se plaçait déjà sur ce pont entre les traditions ancestrales et le reiki :

« les débuts de l’utilisation de l’onde d’énergie universelle remontent à l’Antiquité, lorsque les chamans l’ont développé, en communion avec la Nature, dans un but de guérison et de guidance spirituel. Cette méthode sacrée a été transmise de génération en génération dans le plus grand secret, jusqu’à sa découverte par Mikao Usui Sensei, et la naissance de sa méthode il y a environ 80 ans. »

**A l’issue de ce stage vous serez en mesure :**

* de mieux vous mettre en contact avec votre dimension énergétique
* de méditer plus facilement, de voyager dans des dimensions de consciences et d’énergie non ordinaires
* de mieux percevoir chez une autre personne son corps d’énergétique
* de vous mettre plus intensément dans un état de canalisation et de lâcher prise
* d’utiliser des outils énergétiques complémentaires pour renforcer votre travail sur vous ou sur les autres
* de pratiquer et transmettre les initiations des Munay Ki.





**Programme du stage**

**Préparation individuelle**  
Avant le stage vous recevrez un document de travail contenant une présentation, une méditation, et des exercices énergétiques à pratiquer en amont du premier module.

**1er partie de 2 jours**  
Origine et vision du monde amérindienne.  
 L'Esprit Unique ; l’univers est une conscience unique, un monde de conscience et d’énergie.  
 Méditation pour contacter et s'ouvrir à son champ d'énergie lumineuse  
  
Rite n° 1, ouverture des 3 centres. Initiation et méditation. Les 3 centres de perception : ventre, cœur, tête.  
Rite n° 2, protection du champ d'énergie. Initiation et méditation. Les couches du champ d'énergie lumineuse.

Rite n° 3, s'ouvrir à l'harmonie. Initiation et méditation  
Rite n° 4, ouvrir les ailes de ses perceptions. Initiation et méditation  
  
Les 4 niveaux de perception, les 3 mondes de conscience.  
Activation de conscience et attention : l’intention le centre de tout. Canalisation et état de conscience.   
Mode d’assemblage de la perception. Percevoir avec le corps d’énergie.

**2e partie de 3 jours**   
  
Rite n° 5, le féminin. Initiation et méditation, voyage de la conscience.  
Rite n° 6, le masculin. Initiation et méditation, voyage de la conscience.

La pyramide de la conscience : canalisation combinant Munay Ki, Reiki et activation de conscience.  
La spirale de la renaissance : travail énergétique personnel en auto traitement.  
Mémorisation des protocoles de transmission énergétique, initiation.

Rite n° 7, le cosmos et le monde de la lumière. Initiation et méditation, voyage de la conscience.  
Rite n° 8, les êtres de lumière. Initiation et méditation, voyage de la conscience.

Travail énergétique personnel en auto traitement de compassion pour son ombre.  
Travail personnel de "recablage" de lumière.  
Mémorisation des protocoles de transmission énergétique, initiation.

Rite n° 9, la conscience universelle. Initiation et méditation

La porte de l’esprit, le 9e chakra. Harmonie et le monde de l’énergie. Méditation et harmonie

Réconciliation et Quête de vision : auto traitement énergétique et marche silencieuse méditative dans une spirale représentant la spirale de la vie.

Mémorisation des protocoles de transmission énergétique, initiation suite.  
Apprentissage et simulation des 9 protocoles de transmission énergétique.

**Modalités pratiques**

Dates : 5 et 6 juillet 2024, **puis** 29, 30, 31 août 2024

Durée : 5 jours : 2 jours + 3 jours

Horaires : de 10h à 17h30 environ

Tarif : 540€, TVA non applicable, art. 293B du CGI.

L’acompte d’inscription est de 140€, le solde est de 400€ à régler en deux 2 chèques de 200€ remis lors de la 1er session. Le premier sera encaissé lors de la 1er partie de la formation, et le second sera soit encaissé au moment de la 2e partie ou restitué contre paiement en espèces ou par virement.

Ainsi, selon les cas le paiement du solde se fera d’une des 3 manières suivantes :

- Si vous réglez par chèque vous remettez lors du 1er module 2 chèques de 200€, dont 1 encaissé immédiatement, et 1 encaissé juste avant le 2e module.  
- Si vous payez en virement, vous virez 200€ au plus tard 5 jours avant le 1er module et vous remettez lors du 1er module 1 chèque de 200€. Il vous sera restitué contre un virement de 200€ effectué au plus tard 5 jours avant le 2e module.

- Si vous payez en espèces, vous remettez 200€ en espèces et 1 chèque de 200€ lors du premier module. Le 2e chèque vous sera restitué contre le paiement en espèces de 200€ lors du 2e module.

🡺 A votre demande, et selon des modalités à définir, un échéancier spécifique peut être proposé.

**Pédagogie et attestation de formation**

Moyens pédagogiques : Exposés, mise en pratique, méditations, révisions, support de stage. Les participants sont accompagnés et évalués en continu lors des mises en pratique. L’effectif sera au plus de 12 personnes.

Attestation de formation : Une attestation sera délivrée le dernier jour du stage.

**Animation**

**Bruno Etchegoyhen :** Enseignant en Reiki Usui, enseignant en Ennéagramme, formateur PNL, formé aux Munay Ki et à l’activation de conscience.

Je serai entouré par une équipe d’assistantes et assistants qui vous encadreront tout au long de ces 5 jours, vous serviront de personnes ressources et pratiqueront avec moi les transmissions énergétiques.

**Synthèse de l’action de formation**

**Intitulé :** Techniques Energétiques Avancées, le Reiki du chaman, du Reiki au Munay ki

**Nature de l’action :** développement des compétences, acquisition de connaissances,

**Durée de l’action :** 5 jours soit 35 heures.

**Méthodes mobilisées**, moyens pédagogiques et techniques : Exposés. Quiz. Démonstrations pratiques. Entretien et Travail individuel. Support de stage.

**Modalités d’évaluation** : Les stagiaires sont évalués de manière continue lors de la mise en pratique des techniques exposées. Une évaluation finale clôture la formation.

**Effectif :** jusque 12 personnes

**Accessibilité :** Contacter le formateur sur les conditions d’accès aux personnes en situation de handicap.

**Lieu :** Buc

**Sanction :** délivrance d’une attestation de formation

**Prérequis :** être titulaire du 2e degré de Reiki Usui, ou avoir fait un parcours équivalent. Dans le second cas un entretien préalable est obligatoire avec le formateur pour valider le parcours.

**Prix :** 540€ TVA non applicable, art. 293B du CGI.